



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/88
30 janvier 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 28 JANVIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

J'ai pris connaissance, avec beaucoup de satisfaction, du rapport sur la République centrafricaine adressé par le Secrétaire général aux membres du Conseil de sécurité.

Les recommandations de M. Kofi Annan en faveur d'une opération de maintien de la paix qui prendrait la relève de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) recueillent mon plein accord et rejoignent mes propres préoccupations, ainsi que je l'ai dit dans ma lettre du 8 janvier 1998.

Dans cette perspective, il me paraît souhaitable de prolonger de cinq semaines l'actuel mandat de la MISAB, afin d'éviter toute discontinuité entre le départ de cette force interafricaine et le déploiement d'une opération des Nations Unies.

Il me paraîtrait opportun dans ces conditions que le Conseil de sécurité veuille bien accepter de continuer d'apporter son soutien à la conduite de cette opération et renouvelle ainsi l'approbation et l'autorisation qu'il lui avait données par la résolution 1136 (1997).

En vous renouvelant toute mon appréciation pour l'action déterminée et courageuse du Conseil de sécurité.

(Signé) Ange-Félix PATASSÉ
